Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX

TELEPHONE — N° 2.28 — TELEPHONE

La liste des Flamidiens

Comment on effectue les radiations à Roubaix sous l'administration Flamidiano-réactionnaire. — Confection de repris de justice pour radiations immédiates

On commence à connaître presque tous les trucs dont usèrent les protégés des corbeaux de Froyennes et de Kain pour tenter le sauvetage des écharpes de MM. Motte et Houssel.

Il y eut d'abord l'importation de frocards, émigrés de France pour ne pas se soumettre aux lois françaises.

Il y eut ensuite le renvoi dans le quartier du Pile ou du Cul-de-Four de citoyens qui depuis longtemps déjà n'habitaient plus ces quartiers.

L'institution des « Passe-Volants » volontaires existait déjà ; on jugea que ce n'était pas suffisant et on décréta la création d'un corps de « Passe-Volants », involontaires, ceux-là.

Sur les listes électorales un tas d'électeurs ont voltigé d'une section dans une autre et devront voter dans le bureau de vote où le bon plaisir de l'administration les aura fait porter.

Nous avons cité, il y a deux ans, le cas de ce conseiller municipal socialiste qui, demeurant boulevard de Belfort, avait été transporté, d'un trait de plume, sur un autre boulevard. Le système s'est beaucoup généralisé depuis lors. Ce n'est plus en détail, c'est en gros que se fait le trafic.

Enfin on nous a servi les demandes en radiation formulées par quelques zouaves du pape adhérents à l'Union sociale et des radiations basées sur ce que l'électeur ayant subi des condamnations était privé de ses droits politiques.

C'est alors que l'hôtel de ville fut transformé en maison de confection de repris de justice.

Un de nos amis, nous avons cité son nom, étant allé vérifier son inscription sur les listes, reçut cette réponse : « Vous allez nous faire le plaisir de filer, ou on vous fait arrêter. »

Cétait déjà joli, mais voici mieux encore :

Un électeur était avisé, ces temps derniers, que son nom avait été enlevé des listes électorales. Le citoyen Debaisieux, chargé par lui de connaître le motif de cette radiation, alla à la mairie, où on lui dit :

« Cet homme a été rayé parce qu'il a subi une condamnation comportant la perte de ses droits politiques. »

L'électeur affirmait, de son côté, n'avoir jamais été condamné. Le juge de paix, saisi de l'affaire, fit venir le casier judiciaire. Il était vierge !

Nos indignes administrateurs n'ont donc reculé devant rien pour essayer de conserver le pouvoir. Ils n'hésiteraient pas à jeter la suspicion et le déshonneur sur la moitié des citoyens de notre ville pour être certains d'une réélection de plus en plus compromise.

Après toutes les preuves de leur canaillerie déjà données par nous, en voici une autre.

Vous verrez que nous arriverons à cent avant les élections.

Et dire que cela n'empêchera pas les importateurs de corbeaux de recevoir, le 5 mai, la leçon qu'ils méritent en récompense de leurs odieux procédés et de l'ignoble besogne accomplie par eux.

R. L.

Parti Socialiste

SECTION DU FONTENOY. — La réunion qui eut lieu dimanche soir chez Laeken, rue de France, 6, n'a pas obtenu moins de succès que les précédentes. Un grand nombre de nos amis se pressaient dans la salle pour écouter les chanteurs, qui n'ont cessé de se succéder sur la petite scène improvisée.

Au milieu du concert, le citoyen Coupez a pris la parole.

Après avoir fait appel aux citoyennes pour aider leurs maris dans la propagande nécessaire pour lutter contre la réaction, il a rappelé tout ce que les socialistes ont proposé pour la classe ouvrière au conseil municipal et montré que les cléricaux au pouvoir n'avaient rien fait, rien essayé en faveur de ceux qui travaillent.

Très applaudi, le conseiller municipal du Cul-du-Four a terminé en engageant tous les électeurs à faire leur devoir pour arriver le plus vite possible à remplacer une société pourrie par la société collectiviste.

UN DERNIER MOT

M. Donat Potelle, l'exclu de toutes les sections du Parti Socialiste, pour raisons diverses, tient à faire parler de lui. Il a tort et s'en apercevra bien vite, s'il ne s'en est déjà aperçu.

De plus en plus correspondant du « Journal de Roubaix », qui le renie tout en acceptant sa prose, il est allé raconter aux rédacteurs de ce journal — peu difficiles en certaines circonstances, sur le choix, la valeur et la source des renseignements — une véritable histoire de brigands dans laquelle, bien entendu, il se donnait le rôle magnifique du diffamé qui se venge en allongeant loyalement et face à face, une gifle à son diffamateur.

Que la fable est donc loin de la réalité !!

Le sieur Potelle prétend m'avoir giflé. Allons, donc !! Lâchement, en fin de conversation, de discussion s'il le veut, tandis que, s'écartant, je reprenais ma route, ayant assez des plaintes de ce couard, il m'a porté un coup de poing, par-derrière, selon son habitude.

Selon son habitude aussi, il s'empressa de prendre le large et se réfugia dans un estaminet de la Grande-Rue, avant d'aller déverser ses mensonges dans le gilet des hommes à tout prendre du journal où, sans plus ample informé, on accueille tous les mensonges.

Nous n'attendons aucune justice de nos adversaires, nous les connaissons, nous savons que la haine les pousse à reproduire les choses mêmes qu'ils démentaient quelques jours auparavant, mais puisque le « Journal de Roubaix » se sert d'un Potelle, nous pouvons lui dire qu'il a pris un drôle à son service.

Il est en quête de rectification, le Donat.

Nous allons rectifier notre article qui ne contenait pas, en effet, tout ce qu'il devait contenir.

Nous avons parlé de son expulsion de la Section Roubaisienne, mais nous avions oublié de parler de Lys-lez-Lannoy où nos amis l'attendent. Il doit savoir pourquoi. Nous pourrons aussi lui parler du Cateau où les camarades conservent encore son souvenir.

Mais il faudrait parler de tant de choses !!

Sans sortir de Roubaix, le sieur Donat Potelle pourrait passer boulevard de Fourmies, chez Montay, son ancien logeur, et rue de Bavay aussi. Ces deux personnes l'attendent.

Assez parlé de ce personnage. Ce que nous en disons, ce que nous en avons dit, c'est pour mettre nos camarades en garde contre les individus qui, durant la campagne électorale, seront chargés d'aller baver sur les candidats et les militants du Parti socialiste.

Toutes les maisons ont une porte ; elle est faite pour qu'on s'en serve.

R. L.

La fugue d'un écolier

On se trouvait bien en présence d'un satyre et d'un enfant vicieux.

Nous avons très longuement relaté les faits, hier. Un écolier, nommé Smets, avait disparu de son domicile et les agents mis à sa recherche, le trouvèrent dans un « car ». Après une nuit très bien remplie — c'est lui qui l'affirma — il se payait les douceurs d'un petit voyage, avec l'agent de son compagnon de lit.

Ce dernier, un nommé Simonoff, âgé de 35 ans, mécanicien, fut arrêté peu après et mis en présence de Smets, nia absolument tout ce qui lui était reproché.

Malheureusement pour lui, on savait où il avait passé la nuit et une simple descente à l'auberge qui porte le numéro 30 de la Grande-Rue, permit de constater qu'il y avait passé la nuit en s'inscrivant ou se faisant inscrire sous le nom de Magisson.

Circonstance aggravante, il avait fait passer le jeune Smets pour son fils.

En outre, sa femme a fait savoir à M. Dequenne, commissaire chef de la sûreté, que lorsqu'il est réintégré le domicile conjugal, Simonoff déclara qu'il avait été attaqué et dévalisé par trois individus.

Tout cela cadre très bien avec ce que disait l'écolier. Les trois individus, c'était Smets, sainte trinité du vol, qui déclare avoir entôlé son client comme la plus vulgaire des pierreuses.

En présence de ce faisceau de preuves, les déclarations mensongères de Simonoff ne tenaient plus debout. Malgré ses dénégations, il a été maintenu en état d'arrestation et conduit à Lille, sous l'inculpation d'attentat à la pudeur.

UNE RAZZIA

Des souteneurs opèrent une razzia au préjudice d'un Arabe, dans un estaminet.

Dimanche, dans l'après-midi, Cizzouz, un Arabe qui vend des peaux d'ours, d'autres peaux encore et de la bijouterie, offrant sa marchandise, dans le cabaret du Petit Tonneau, 78, rue Saint-Maurice, a été roué de coups par un habitué de l'endroit et obligé de prendre la fuite, abandonnant ses fourrures.

Quand il revint avec des agents, il ne retrouva plus un sac contenant de la bijouterie et des articles en soie.

Bien entendu, il ne retrouva pas non plus l'habitué et deux de ses amis connus comme clients des cabarets comme celui qui porte l'enseigne du « Petit Tonneau ». Le coup fait, le sac enlevé, ils avaient pris la fuite.

La tenancière, Maria Degroote, et sa suppléante, Claire Delespaul, dont un des trois larrons est l'amant, ont été interrogées comme complices.

Inutile de dire que les voleurs sont activement recherchés.

Les revendications des Gabelous

Une erreur de composition s'est produite hier, dans l'exposé des revendications des employés d'octroi. Ils réclament notamment :

4. *Le repos hebdomadaire* auquel ont droit les employés d'octroi comme les autres travailleurs, et que les municipalités devraient être des premières à appliquer.

5. *Le congé annuel* dont ne devrait pas être privé le personnel octroyen, puisqu'il est accordé aux employés des bureaux municipaux.

Le cambriolage à main armée

L'enquête ouverte sur le cambriolage de la rue Jacquard nous ménage, sans doute encore, bien des surprises, après celle dont nous avons parlé hier, c'est-à-dire la découverte chez Emile Bintein, apprêteur, âgé de 19 ans, demeurant rue de Flandre, 123, de tissus provenant d'un vol commis nous ne savions pas où.

Maintenant tout le monde est fixé.

Six individus, parmi lesquels Bintein, et un nommé Delfosse, avaient été arrêtés, au sujet du cambriolage de la rue Jacquard. Mis en présence des cambriolées, aucune d'elles n'a pu en reconnaître un seul et tous ont été remis en liberté, sauf, bien entendu, Emile Bintein, qui a le malheur de posséder une amie trop roublarde, ou du moins qui veut trop l'être.

Dans la perquisition faite chez lui, on avait trouvé ainsi que nous l'avons dit, six mètres de tissus.

Ces tissus furent reconnus par MM. Lemaire et Richardson, demeurant rue de Tourcoing, comme leur ayant été volés sur un camion remisé dans la cour de leur usine, dans la nuit du 16 au 17 février.

La maîtresse de Bintein interrogée sur la provenance des tissus trouvés au domicile de celui-ci, répondit d'un air très dégagé qu'elle les avait achetés sur la Grande-Place.

— A quelle date ? interrogea le commissaire.

— Le 12, dit-elle.

On était fixé.

Bintein est parti pour la capitale des Flandres.

EN PASSANT LE PONT

C'est un accident qui date de vendredi, mais le principal responsable n'a pu être interrogé qu'hier.

Il était six heures du matin, lorsque Anne Vanhesbeke franchissait le pont de la Vigne, se dirigeant vers la rue du Cartigny. Elle venait de la rue Rossini, où elle habite.

Ce pont est fort étroit, et voyant une voiture sur le même pont, elle avait eu la précaution de monter sur le trottoir.

Précaution inutile dans la circonstance, car le conducteur, Gabriel Notte, employé chez Désiré Decock, avait enlevé de sa voiture les ridelles mobiles pour les placer sur le devant, en guise de siège.

Ces ridelles, comme de juste, barraient tout le pont et la pauvre femme eut beau s'évertuer à les éviter, cela ne l'empêcha pas d'être atteinte au visage et assez sérieusement blessée à l'œil.

Le docteur qui l'a soignée a constaté des ecchymoses aux deux paupières de l'œil droit. Il estime que, sauf complications, les conséquences de cette blessure se borneront à la nécessité d'une semaine de repos.

Quel est le responsable ?

Il y a eu grand débat, croyons-nous savoir, à ce sujet, et le patron sacrifiait d'un cœur léger son malheureux domestique, qui se laissait faire sans rien dire.

Ceci n'est plus du fait-divers.

Nous en reparlerons si le besoin s'en fait sentir, pour montrer ce que valent les patrons.

ZUCCO QUINA ZUCCO QUINA du L. cafée.

EPAVES DE LA RUE

M. Delong, demeurant rue Lacroix, 42, a trouvé hier un porte-monnaie renfermant une certaine somme d'argent.

Louis Dupont, coursier, âgé de 15 ans, demeurant rue Coligny, 61, a trouvé, hier, place du Trichon, un porte-monnaie contenant 17 fr. 75 et d'autres petits objets.

UN DEMENAGE

C'est devenu le vol à la mode. Hier, Hortense Bayart, âgée de 47 ans, demeurant rue Sainte-Elisabeth, 19, a été mise en état d'arrestation pour vol d'un réveil matin, d'un seau et d'une cafetière au préjudice de Mme Adèle Duleux, sa propriétaire.

Hortense, qui se pique le nez royalement, comme on dit, avait dépensé tout ce qu'elle avait sur elle en consommations diverses et n'a trouvé rien de mieux que de dévaliser sa logeuse et d'aller vendre tous les objets volés pour la somme de 2 fr. 60 à une fripière de la rue des Longues-Haies.

Ces objets ayant été rendus à la plaignante, Hortense a été remise en liberté provisoire.

TOMBE D'UNE VOITURE

Un jeune aide-porteur de pain de la boulangerie coopérative l' « Union », Pierre Degryse, 14 ans, demeurant rue du Sapin-Vert, à Wattrelos, est tombé de sa voiture en descendant pour livrer du pain au Hutin et s'est luxé l'épaule droite.

M. le docteur Jacquemart, qui lui a donné des soins, a prescrit un mois de repos.

ZUCCO QUINA ZUCCO QUINA de L. cafée.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

UNE CHUTE. — Chez MM. Alfred Motte frères et Jules Perisse, M. Auguste Wyffels, 20 ans, homme de peine, rue Decrême, 41, s'est fait une contusion au genou droit en tombant. (15 jours de repos.)

EN NETTOYANT SON METIER. — Chez MM. Motte et Blanchot, Mlle Marie Loridant, 25 ans, soigneuse, rue Beaumarchais, n° 6, s'est fait une entorse de l'épaule droite en nettoyant son métier. (15 jours de repos.)

EN PORTANT UN PANIER. — Chez M. César Durez, M. Jean-Baptiste Clésiphon, 2 3ans, manœuvre, rue de l'Alouette, 52, s'est fait une plaie à la jambe droite en tombant avec un panier. (15 jours de repos.) vous comprenez, monsieur, il y a longtemps temps.

TOMBOLA

Voici la liste des lots non réclamés de la tombola de l'Ecole rue Turgot :

1676	— 4194	— 6746	— 1984	— 7352 — 4786
3544	— 7056	— 6495	— 8384	— 4170 — 4336
9034	— 2751	— 6231	— 8134	— 7573 — 3641
5477	— 4683	— 5314	— 2933	— 5253 — 7381
6663	— 8506	— 3242	— 3255	— 5883 — 5976
4051	— 5873	— 0573	— 8452	— 3562 — 3835
8135	— 1061	— 0186	— 0746	— 7375 — 2874
0542	— 1612	— 6087	— 5941	— 9448 — 1040
0571	— 8763	— 2986	— 7994	— 5262 — 7184
0255	— 6074	— 0392	— 3065	— 8545 — 7728
4163	— 8553	— 5461	— 6071	— 7172 — 7245
6872	— 2806	— 6069	— 3598	— 6870 — 5911
2153	— 5114	— 1666	— 5632	— 5881 — 2673
6387	— 1623	— 4553	— 3442	— 2865 — 8877
0723	— 5877	— 5785	— 6145	— 2357 — 2785
3944	— 0465	— 6930	— 1561	— 1537 — 7021
9721	— 0141	— 2428	— 5573	— 0411 — 1691
8653	— 4540	— 9036	— 5133	— 7081 — 3243
1245	— 3257	— 1363	— 9465	— 9087 — 9223
9073	— 1321	— 9829	— 4522	— 1941 — 4088
2640	— 3343	— 1960	— 9421	— 9325 — 4541
3100	— 9224	— 7822	— 9073	— 9398 — 5403
5803	— 9261			

Les lots peuvent être réclamés jusqu'au 31 mars courant à l'école de la rue Turgot.

ZUCCO QUINA ZUCCO QUINA de L. cafée.

LE COMMERCE DES LAINES ET DECHETS

On nous communique copie de la lettre adressée aux Pouvoirs publics et à toutes les Chambres de commerce de France par la Commission des négociants en blousses et la Commission des négociants en déchets :

Monsieur,

Comme suite à notre précédente du 21 janvier dernier vous donnant communication d'un ordre du jour des Syndicats des négociants en blousses et déchets de Tourcoing-Roubaix concernant le marché à terme laine peignée, nous avons l'honneur de vous adresser ci-dessous le résumé de nos délibérations de ce jour :

« Considérant que le marché à terme sur nos places a été établi pour favoriser aux négociants la vente de leurs produits aux fabricants filateurs ou autres employeurs, désireux de couvrir leurs ordres qui en étaient, c'est en fait qu'il n'a jamais été dans la pensée de ces fondateurs qu'il dût un jour servir tout spécialement à la spéculation et lui permettre de hausser les cours soit en hausse, soit en baisse, suivant son intérêt.

« Que tel il est actuellement réglementé et lui est impossible de rendre aux consommateurs les services qu'on attendait, mais qu'au contraire il jette de trouble dans les affaires de ceux qui entendent vivre du produit de leur travail.

« Prient instamment les Pouvoirs publics, après avoir pris avis non seulement des gros intéressés mais aussi des négociants et industriels sérieux qui forment le très grand nombre, de voir s'il n'y aurait pas lieu de supprimer ledit marché comme l'Allemagne l'a fait dans des circonstances identiques. »

Agréez, Monsieur, l'hommage de notre profond respect.

La Chambre syndicale des négociants en déchets de Roubaix-Tourcoing.

La Chambre syndicale des négociants et courtiers en blousses de Roubaix-Tourcoing.

SAVON LUMINOL Blancheur du Linge VICTOR VAISSIER

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LA BOUCHEE DE PAIN. — Semaine du 2 au 8 mars 1908. — Nombre de portions distribuées : grandes personnes, 888 ; enfants, 176. — Total : 1.064.

Don reçu d'un anonyme : deux paires vieilles chaussures.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 10 mars 1908

Naissances. — Fabienne Lenglet, rue de Lannoy, 506. — Louise Marin, rue de l'Ommelet, 206. — Julie Cocheteux, rue Pauvrée, 30. — Lucienne Simoens, rue du Tilleul, cour Loridant, 6. — Valentine Boulanger, boulevard de Cambrai. — Lucien Haegeman, boulevard de Cambrai. — Charles Gossens, rue Dempierre, 83. — Jacques Lecouvre, rue de Tournai, maisons Lanat, 7. — Victoria Defour, rue de la Chaussée, 30. — Victor Defour, rue de la Chaussée, 30. — Marie Wastyne, rue de Blanchemaille.

Décès. — Lydie Hosdez, 44 ans, ménagère, rue des Vélocipèdes, cour Wattel, 3. — Louis Dons, 1 an, rue Dampierre, cour Jonville, 7. — Félicie Herskens, 1 an, rue des Fossés, 17. — Edouard Roelandt, 10 mois, rue Sainte-Elisabeth, cour Duforest, 2. — Blondine Terryn, 73 ans, ménagère, rue de Blanchemaille.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

BEAUCOUP DE BRUIT, UN PEU DE FUMEE

Dans la matinée de mardi, à 11 heures un quart, un feu de cheminée s'est déclaré à l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie, rue du Printemps. Le bruit de l'incendie de l'école courut en ville. Un caporal et deux sapeurs éteignirent le feu de cheminée.

Les curieux qui s'étaient dérangés furent déçus. Il n'y a pas lieu de s'en plaindre.

EXTRADITION

Les gendarmes de Tourcoing ont remis mardi matin à leurs collègues de Mouscron (Belgique), Malvina Teeuwe, 51 ans, dévideuse à Gand, venant de Lille, réclamée par le parquet de Gand pour complicité en manœuvres d'avortement.

ARRESTATION DE BISMARCK

Avant-hier dans l'après-midi, un sieur Victor Maertens, dit Bismarck, rue des Trois Pierres, 47, employé au peignage de La Tossée, rue de Roubaix, s'étant livré comme cela lui arrive d'ailleurs souvent, à des libations trop copieuses, menait grand bruit, invectivant ses camarades et les bousculant. Les agents Jules Watel et Pierre Rousseau furent requis. L'ivrogne leur décocha des épithètes qui pour n'être pas inédites n'en sont pas moins injurieuses. Lorsqu'on voulut l'arrêter il se défendit vigoureusement, et ce n'est qu'après avoir reçu coups de tête et coups de savate que les agents purent s'emparer de lui. Il fut conduit au poste de la rue de la Paix puis, mardi matin interrogé par M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement. Bismarck fut conduit à Lille dans l'après-midi.

C'est un individu dangereux lorsqu'il a bu. Détail singulier et méritant d'être retenu, il a le corps couvert de tatouages qui représentent des scènes très variées, les unes idylliques, les autres outrancièrement réalistes et d'inscriptions pittoresques dont l'une constitue une menace à l'égard des femmes infidèles.

UN BRACELET DANS UNE BOITE A ORDURES

Hier matin un chiffonnier ramassait dans une boîte à ordures de la rue Nationale un lourd bracelet en or, adorné d'une magnifique turquoise encerclée de brillants. Peuh ! fit le chiffonnier, tout cela doit être en toc ! Et il confia le bracelet à sa petite fille en la priant de le faire examiner par un bijoutier. La fillette s'acquitta de la commission. Mais la découverte du chiffonnier n'était pas demeurée inconnue. Les voisins jasèrent. Leurs racontars furent déformés. On ne tarda pas à parler du vol. La police dut s'en mêler.

Or le bracelet a été lâchement jeté dans la boîte à ordures par une bonne qui l'avait ramassé parmi de vieux papiers, sans le remarquer. C'est à la fin de l'après-midi que la bonne s'aperçut de sa méprise. Elle avertit sa maîtresse, qui se rendit au poste de police. Elle y réclama son bracelet qui lui fut remis. L'affaire s'arrêta là.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES

Révision des listes électorales

Le maire prévient les intéressés que la liste des électeurs du conseil des prud'hommes est déposée au secrétariat de la mairie où elle sera communiquée à tout requérant.

Les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de quinze jours à partir du 10 mars.

LE SUCRE BÉGHIN

se reconnaît

à sa blancheur

à sa fonte régulière.

5275.4 5275.6

LEURS RENTES

AU COURS D'UNE CHUTE. — Chez Samyn-Permandt, expéditeur, avenue de la Gare, Jules Degori, 40 ans, homme de peine, rue Winoc-Chocquel, s'est contusionné au bras droit.

12 jours de repos.

PAR LA CHUTE D'UN ROULEAU chez Fouan-Leman et fils, peigneurs, rue de Roubaix, Eloi Vittié, 65 ans, finisseur, rue Chapelle-Carette, 84, à Roubaix, a été blessé à l'annulaire droit.

15 jours de repos.

EN PORTANT UNE PIECE D'ACIER. — Aux forges et aciéries du Nord, 139, rue Winoc-Chocquel, Arthur Deryck, 29 ans, poinçonneur, rue des Coulons, 67, s'est blessé à l'épaule gauche.

12 jours de repos.

ENTRE DEUX ORGANES D'UNE MACHINE. — Chez Degryse et Lepers, 20, rue du Château, Louis Ghesquière, 23 ans, 56, rue des Ursulines, a eu le médius gauche pris entre deux organes d'une machine et contusionné.

10 jours de repos.

EN TOMBANT. — Chez Alfred Dupont, carbonisieur, rue de la Blanche-Porte, Jules Nys, 25 ans, rue des Flandres, 46, s'est légèrement blessé au cuir chevelu.

6 jours de repos.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 10 mars 1908

Naissances. — Groncheld Paul, rue Nationale, 122. — Hennion Berthe, rue de Gand, 235. — Persyn Marie, rue de l'Espierre, 18.

Décès. — Papin Alphonse, 28 ans, rue du Haze, 46. — Duforest Emile, 8 mois, rue de la Cité, 163. — Eloy Fidéline, 49 ans, rue Nationale, 1. — Desvenain Rosalie, 74 ans, rue d'Havré, 3.

Autour de Roubaix-Tourcoing

MOUVAUX

CONSEIL DES PRUD'HOMMES. — Le maire de Mouvaux donne avis que la liste des électeurs au Conseil de Prud'hommes de Tourcoing est déposée à partir de ce jour, au secrétariat de la Mairie.

Les demandes en inscription ou en radiation devront être formulées dans le délai de quinze jours, à partir du 10 mars.

WATTRELOS

LA FRAUDE

Le sous-brigadier des douanes Prugent et les préposés Petit et Grau, de service au pavé des Ballons, ont arrêté le nommé François Duranclo, 23 ans, électricien, demeurant à Bruxelles, qui était porteur de 5 kilos 500 de café vert, d'une valeur de 15 fr. 45.

Vers 6 heures du matin, les préposés Emile Trédhout et Jean Mousty ont arrêté au même endroit le nommé Georges Wissocq, 22 ans, ajusteur, né à Saint-Denis, sans domicile fixe, qui était porteur de 6 kilos de café vert et 600 grammes d'allumettes d'une valeur de 20 fr. 70.

Enfin, hier matin, vers 3 heures, rue Faidherbe, le sous-brigadier Jean-Baptiste Druon et le préposé Alfred Cornille ont surpris deux individus qui prenaient la fuite, abandonnant leurs charges. Après une course de plusieurs centaines de mètres, les préposés parvinrent à arrêter le nommé Louis Dupont, 33 ans, journalier, demeurant à Hautbourdin.

Les charges abandonnées consistaient en 20 kilos de café vert et 232 paquets de tabac du poids de 58 kilos, d'une valeur totale de 785 francs.

ETAT CIVIL DE WATTRELOS du 10 mars. — *Naissances.* — Henri Hoornaert, rue des Trois-Pierres, 13. — Emile Desfrennes, rue de Mouscron. — Arsène Libbrecht, à Saint-Liévin. — Marce Vandenboes, rue des Trois-Pierres.

Décès. — Florine Helskaete, 10 mois, rue du Tilleul, 105.

LANNOY

CONSEIL DE REVISION

C'est aujourd'hui, à 9 heures du matin, qu'auront lieu les opérations du conseil de revision pour les 16 communes du canton de Lannoy.

LEERS

UN VOL

M. Alfred Hauwel, journalier, demeurant à Leers, hameau du Nouveau-Monde, qui avait été absent toute la journée de son domicile, fut surpris, en rentrant le soir, que ses volets avaient été ouverts, le châssis à guillotine levé. Le voleur, après avoir tout fouillé dans la maison, a enlevé 15 francs cachés sous le matelas du lit de Hauwel.

Un fusil a également disparu.

Plainte a été portée à la gendarmerie de Wattrelos, qui a ouvert une enquête.

LILLE

En fêtant le Lundi

Profitant de l'ivresse d'un ami de rencontre un journalier le dévalise d'une certaine somme.

Le lampiste, Alphonse S..., âgé de 17 ans, demeurant rue des Etaques, aime à fêter le lendemain du dimanche et avant-hier il pouvait prolonger d'autant plus la fête qu'il avait reçu le même jour ses appointements, soit une somme de 84 fr. 50.

Une partie de la journée, il visita de nombreux cabarets du quartier Saint-Sauveur, si bien que le soir venu, il était bien éméché.

Cependant, d'après Alphonse, l'heure de la rentrée au domicile n'était pas encore sonnée, il se mit à la recherche d'un estaminet où l'on pourrait bien rigoler.

Passant à proximité de la rue de Paris, notre lampiste entendit soudain des rires et des chants partant d'un estaminet. D'un pas chancelant, il y pénétra.

D'humeur joyeuse, notre homme entra en conversation avec un autre consommateur, qui n'était pas non plus ennemi des plaisirs.

La fête se prolongea jusque vers une heure du matin, et, ne cessa qu'en raison de l'état d'ivresse d'Alphonse, qui devenait plutôt gênant.

Son équilibre était si chancelant, que son copain de rencontre, un journalier, Victor C., 25 ans, rue de Paris, alla chercher une voiture pour reconduire le lampiste à son domicile.

Lorsque ce dernier voulut payer le cocher, il s'aperçut, non sans surprise, qu'il ne possédait plus d'argent. Ses appointements s'étaient volatilisés comme par enchantement.

Malgré son ivresse, Alphonse s'aperçut bien qu'il avait été volé.

Le matin, dégrisé, il alla se plaindre à M. Ponnavoy, commissaire, et, après avoir rassemblé ses souvenirs, il raconta que celui qui l'avait « plumé » d'une si ridicule façon était Victor C...

Ce dernier, arrêté, protesta de son innocence d'une façon si embrouillée que le commissaire n'hésita pas, à le déférer au parquet pour vol.

Espérons que cette aventure corrigera le jeune lampiste, de faire une bombe si désordonnée...

Dans le bois de la Deûle

Ce n'est pas encore le printemps et déjà les bois de Boulogne et de la Deûle hospitalisent vagabonds et rôdeurs qui trouvent à l'abri des taillis un refuge contre l'indiscrétion des agents.

Il ne fait pas bon, nous affirme-t-on de circuler à la tombée de la nuit en ces parages. On y fait des rencontres rien moins que rassurantes !

C'est ainsi qu'hier, nous rapporte-t-on, M. et Mme X... quittant leur travail, et regagnant leur domicile, furent suivis de louches individus qui, à l'approche du poste d'octroi s'évanouirent dans l'ombre.

Quelques rondes, avec les chiens policiers chasseraient de ces endroits les hôtes peu rassurants pour la vie et la bourse de nos concitoyens.

NOS CAMBRIOLEURS

MM. les cambrioleurs continuent avec une réelle activité, doublée d'audace, la série de leurs exploits.

RUE DE SECLIN

Au numéro 57 de la rue de Seclin sont situés les bureaux et les ateliers de M. Léon Tirlemont, fondeur, qui demeure 50, rue d'Artois.

Personne ne garde ces ateliers pendant la nuit et c'est cette particularité qui aura dû tenter les cambrioleurs.

Lundi, vers dix heures du soir, un ouvrier de M. Tirlemont, passait rue de Seclin, rentrant à son domicile, lorsqu'il s'aperçut, non sans surprise, que la porte des ateliers de son patron était entr'ouverte.

Il la referma et, en hâte, alla prévenir son patron qui accourut rue de Seclin.

Après un rapide examen des lieux, M. Tirlemont constata que ses ateliers et son bureau avaient été explorés. La porte du bureau, ainsi que les tiroirs des meubles avaient été fracturés.

Le plus grand désordre régnait, tout avait été jeté pêle-mêle à terre.

De l'inventaire qu'il fit immédiatement, le fondeur constata que les malandrins n'avaient rien emporté. Sans doute, cherchaient-ils de l'argent et ont-ils été surpris par l'arrivée de l'ouvrier, car ils avaient jugé prudent de déguerpir.

Aucune trace d'effraction ne fut relevée sur la porte des ateliers qui est fermée à l'intérieur par une barre de fer.

M. Tirlemont a aussitôt déposé une plainte à la police, qui recherche activement ces audacieux malfaiteurs.

RUE DE L'ENTREPOT

Dans la soirée de lundi, entre six et dix heures du soir, pendant que M. Gruez, demeurant 8, rue de l'Entrepôt était sorti, des malandrins, au courant de cette absence, s'introduisirent par effraction dans sa chambre.

Une fois dans la place, ils fouillèrent consciencieusement, après les avoir fracturés, plusieurs meubles, dans l'espoir sans doute d'y trouver de l'argent.

Mais ils furent déçus et se retirèrent sans rien emporter.

Ce ne fut qu'à son retour que M. Gruez constata que des malfaiteurs lui avaient fait l'honneur d'une visite, ce dont il se serait bien passé.

La police, prévenue, a ouvert une enquête.

COFFRES-FORTS GRUSON 21, RUE ROYALE LILLE Contre le FEU et le VOL

PAS-DE-CALAIS

Boulogne

Grève de dockers

Les ouvriers du port quittent le travail pour protester contre les lenteurs de l'administration judiciaire. — La reprise du travail décidée.

Les dockers ont cessé le travail, abandonnant le déchargement des nombreux navires actuellement à quai.

Ce conflit n'a pas été provoqué par un incident qui aurait éclaté entre ouvriers et patrons. Il ne s'agit pas d'une demande d'augmentation de salaire ; pas davantage de telle ou telle modification dans la façon de travailler.

Les dockers ont cessé le travail pour protester contre les lenteurs de l'administration judiciaire.

Voici les faits, tels qu'ils résultent de notre enquête :

Il y a quelques mois, le Syndicat des dockers, en faisant procéder à la vérification des comptes, constatait un déficit dans la caisse.

Immédiatement les dockers adressaient une plainte à M. Desfontaines, procureur de la République. Cette plainte fut transmise au commissaire de police qui se livra à une enquête.

Le procès-verbal dressé par ce magistrat était transmis au juge d'instruction qui, à cette époque, était encore le prédécesseur de M. Chaddefaud.

Que se passa-t-il ? Nous n'en savons rien. Les dockers s'impatientèrent de voir qu'aucune solution n'intervenait et décidèrent de renouveler leur plainte en haut lieu.

Ils adressèrent à cet effet, une plainte au procureur général, à Douai.

Le procureur général transmit cette plainte au parquet de Boulogne, en le priant de donner des explications sur le retard invoqué dans la lettre.

Quelle fut la réponse du procureur de la République ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que lundi, le commissaire de police était chargé de notifier au Syndicat des dockers que la plainte qu'il avait adressée au procureur général de Douai, n'aurait aucune suite.

Le secrétaire du Syndicat, à qui cette communication fut faite, l'interprèta de tout autre façon qu'elle lui était faite. Il comprit qu'une ordonnance de non-lieu était rendue en faveur des membres du Syndicat qu'ils avaient demandé de poursuivre, alors qu'en réalité, ce non-lieu n'était relatif qu'à la plainte adressée au procureur général contre les lenteurs de l'instruction.

Le secrétaire se rendit sur les quais et en informa, dans les termes que nous indiquons, ses camarades qui étaient au travail.

Ceux-ci abandonnèrent aussitôt le déchargement des navires et se rendirent à la Bourse du Travail.

Dans le courant de la journée, des explications furent échangées entre le Parquet et les dockers, par l'intermédiaire de M. Cottard, commissaire central.

Sur la promesse que des poursuites allaient lieu, dès que l'instruction de l'affaire serait close et si elle prouvait la culpabilité des délinquants, des dockers se réunirent à nouveau à la Bourse du Travail.

Mis au courant de l'équivoque, ils se répandirent en observations violentes contre leur secrétaire. Ils provoquèrent la démission du bureau et nommèrent immédiatement un nouveau comité.

Les dockers reprendront le travail aujourd'hui.

CALAIS

DÉCOUVERTE D'UN NOYÉ

On retire du canal le corps d'un tullisté Calaisien disparu depuis cinq semaines. — Drame de la misère.

Le 12 février dernier, Lefebvre Henri, âgé de 50 ans, tullisté, rue du Général-Chanzy, quittait sa demeure en annonçant à sa femme qu'il allait à Caudry chercher du travail.

Depuis lors, il n'avait plus donné signe de vie.

Or, hier, vers 9 heures et demie du matin, un marinier, dont la bélandre se dirigeait vers Gutnes, aperçut un objet d'assez forte dimension qui émergeait de l'eau. A l'aide de sa gaffe, il essaya de soulever l'objet. Il parvint à amener à la surface le corps d'un individu de taille moyenne qu'il put, avec l'aide de quelques passants, attirer sur la berge.

Le noyé ainsi repêché était à peine reconnaissable. Il avait la bouche tirée, les mains ratatinées et la figure congestionnée. Il était vêtu d'une redingote, d'un gilet et d'un pantalon noirs, chaussé de bottines à boutons.

Pendant que le batelier continuait sa route, on fit prévenir le commissaire du premier arrondissement qui vint avec le docteur Guyot, faire les constatations d'usage.

On put établir assez facilement l'identité du défunt. Il fut reconnu pour être le nommé Lefebvre, de la rue du Général-Chanzy.

Lefebvre était père de 5 enfants, dont le dernier, une petite fille, est âgée de 7 ans. Les causes de sa fatale détermination semblent être la misère.

SUICIDE D'UN VIEILLARD

Un vieillard de 72 ans, nommé P... Henri, demeurant rue Théophile Gauthier, dans une baraque en planches, chez son fils, avait fêté plus que de raison la dive bouteille. Il était rentré fort tard dans la nuit, saoûl comme plusieurs polonais et ne s'était pas couché.

Encore énerv